

Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois



Par les participants au Colloque «De la sécurité à la souveraineté alimentaire» tenu à Montréal les 23 et 24 mars 2007.



DE LA SÉCURITÉ À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Les 23 et 24 mars dernier, une centaine de personnes – producteurs agricoles et consommateurs, intervenants en sécurité alimentaire, spécialistes des questions de consommation et de distribution, initiateurs de fiducies foncières agricoles, représentants de fermes communautaires et d'organismes de coopération internationale, agronomes et éducateurs Maliens – ont consacré leur temps de repos habituel de la fin de semaine pour participer à un colloque co-organisé par l'Union paysanne et la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement de l'UQÀM autour du thème «De la sécurité à la souveraineté alimentaire».

La tenue de cet événement témoigne de l'intérêt, voire des préoccupations de l'ensemble des secteurs de la société envers les questions très larges de la sécurité et de la souveraineté alimentaires. Elle démontre également la volonté des représentants de tous ces secteurs de réfléchir et de travailler ensemble à la mise en œuvre de solutions durables.

Ce mémoire décrit le contexte dans lequel s'est inscrite la démarche d'organisation du colloque, résume les propos tenus au cours de la table ronde, des ateliers, des conférences et de la plénière. Finalement, il présente des recommandations susceptibles de favoriser un virage vers une plus grande sécurité et souveraineté alimentaire pour tous les Québécois et Québécoises et l'ensemble des citoyens du monde.

Rédaction: Yves Chartrand

Annie Rochette

Révision : Denise Proulx

Karen Rothschild

Lucie Sauvé

16 avril 2007

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE	1
1.1	Origine de la démarche	1
1.2	Objectifs	2
1.3	Déroulement du colloque	2
2	CONTENU DU COLLOQUE	4
2.1	Table ronde d'introduction	4
2.2	Un réseau alternatif de production, distribution et consommation	5
2.3	Agriculture, alimentation, environnement et santé	6
2.4	Souveraineté alimentaire et libéralisation des marchés	8
2.5	Projets novateurs d'accès à la terre et fiducies foncières	9
2.6	Femmes et souveraineté alimentaire	10
2.7	Biodiversité, privatisation des semences et OGM	11
3	RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LES PARTICIPANTS	13
ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS		15
ANNEXE 2 : PROGRAMME DU COLLOQUE		16

1 MISE EN CONTEXTE

1.1 Origine de la démarche

L'Union paysanne milite depuis plusieurs années pour la mise en place d'États généraux de l'agriculture, de l'alimentation et du territoire, convaincue que cette démarche favoriserait le développement d'une agriculture durable dans le sens holistique du terme. À son avis, la crise que vit actuellement le secteur agricole québécois ne peut être réglée sans un débat public ouvert et transparent auquel seraient conviés tous les citoyens, dont les consommateurs, puisqu'ils constituent un maillon important de la chaîne de production, distribution et consommation. L'Union paysanne souhaite que l'exercice permette une révision profonde des politiques agricoles et alimentaires québécoises ainsi qu'un rapprochement entre producteurs agricoles et citoyens-consommateurs que le système agroalimentaire actuel tend à séparer.

De son côté, la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement de l'UQÀM s'intéresse à l'ampleur et à la complexité de la crise actuelle du monde agricole – tout particulièrement à la déroute de la filière porcine – et de ses impacts multiples sur les milieux de vie. Malgré les audiences publiques du BAPE en 2002-2003 sur la production porcine et les recommandations qui en sont issues, la question de l'acceptabilité écologique et sociale de cette production industrielle n'est pas réglée et les conditions de « cohabitation harmonieuse » restent litigieuses.

Au cours de ses travaux, la Chaire a observé que l'inquiétude s'accroît à l'égard des impacts écologiques, sociaux et de santé générés par le soutien d'une agriculture productiviste au Québec. Les choix économiques liés à cette manière de nourrir les Québécois lui apparaissent questionnables. La Chaire se soucie d'accorder un espace pour la prise de parole publique de divers types de citoyens, y compris des agriculteurs désireux d'échapper à l'emprise croissante d'une agrobusiness dominée par la mondialisation, désireux de redonner ses lettres de noblesse à une production agricole à dimension humaine et respectueuse de la nature.

En unissant leurs réflexions sur de tels enjeux, des représentants de l'Union paysanne et de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement ont souhaité rallier encore plus de citoyens à la nécessité de s'interroger sur la sécurité et la souveraineté alimentaire du Québec. Il a été convenu d'organiser conjointement un colloque qui réunirait des personnes clés capables de faire cheminer les participants sur cette question fondamentale pour l'avenir non seulement de l'agriculture au Québec, mais également de la santé publique, de l'environnement et de l'identité nationale.

1.2 Objectifs

Les objectifs du colloque étaient :

- 1) d'identifier les diverses composantes de la sécurité et de la souveraineté alimentaires ;
- 2) de susciter un débat entre les participants sur les grands enjeux de la sécurité et de la souveraineté alimentaires ;
- 3) d'identifier les impacts et le rôle sur la sécurité et la souveraineté alimentaire des divers éléments du système alimentaire ;
- 4) d'améliorer notre compréhension des enjeux mondiaux et de leurs implications au niveau local ;
- 5) de mettre en lumière des initiatives alternatives d'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire :
- 6) de créer une aire d'échange entre les différents acteurs afin de permettre l'initiation d'actions concrètes ;
- 7) d'aménager un espace de diffusion pour les intervenants de tous les secteurs.

1.3 Déroulement du colloque

Les deux jours du colloque se sont déroulés comme suit :

Le vendredi soir, 23 mars, une table ronde réunissait cinq spécialistes des questions de sécurité et de souveraineté alimentaires provenant du Québec et du Mali. Les propos des invités sont résumés à la section 2. Après une riche période d'échanges avec l'auditoire, un cocktail à saveur locale, avec du vin des Cantons de l'Est et du fromage de la Montérégie, a été servi pour permettre aux participants de faire plus ample connaissance dans une atmosphère conviviale avant le travail en ateliers du lendemain.

Le samedi 24 mars, les participants se sont répartis dans quatre ateliers couvrant diverses questions cruciales de la sécurité et de la souveraineté alimentaires pour en dresser un portrait partagé et esquisser des orientations pour le Québec dans chacun de ces sous-thèmes. Ces ateliers ont porté sur :

- a) le développement d'un réseau alternatif de production, de transformation, de mise en marché et de consommation de produits alimentaires ;
- b) les liens entre l'agriculture, l'environnement, l'alimentation et la santé ;
- c) la souveraineté alimentaire et la libéralisation des marchés ;
- d) des projets novateurs d'accès à la terre et de fiducies foncières.

Deux conférences ont suivi ces ateliers. L'une traitait de la perception et du rôle particulier des femmes, ici comme dans les pays du Sud, en lien avec la souveraineté alimentaire. Les

perspectives du Québec et du Canada, d'une part et du Mali et de l'Afrique de l'Ouest, d'autre part, ont été présentées. L'autre conférence portait sur la biodiversité, la privatisation des semences et les OGM. Un agronome, invité du Mali, a expliqué la perspective africaine et un Canadien a résumé l'évolution des actions québécoise et canadienne.

Après un repas biologique encore une fois à saveur entièrement locale, les participants se sont tous regroupés en plénière pour mettre en commun les propos tenus et esquisser des pistes d'action. Il a également été décidé de soumettre un mémoire à la CAAAQ à partir du contenu du colloque.

2 CONTENU DU COLLOQUE

2.1 Table ronde d'introduction

La nourriture saine : un élément essentiel à la justice sociale

La table ronde réunissait **Jean-Paul Faniel**, coordonnateur de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain, **Renée Frappier**, co-fondatrice de l'Association Manger Santé bio, **Mamadou Goïta**, de la Coalition pour la préservation du patrimoine génétique africain (COPAGEN) du Mali et organisateur du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire tenu au Mali en février 2007, **Maxime Laplante**, président de l'Union paysanne et, finalement, **Frédéric Paré**, coordonnateur du programme d'agriculture écologique chez Équiterre.

Ces personnes ont «mis la table» pour les ateliers, les conférences et la plénière du lendemain en partageant avec l'auditoire leurs réflexions et leurs actions dans leur domaine. Il ressort tout d'abord de leur présentation un message fort en faveur d'une **plus grande justice sociale**, condition *sine qua non* d'une véritable sécurité alimentaire des populations d'ici et d'ailleurs dans le monde. La nourriture devrait être considérée comme un besoin essentiel et l'État a la responsabilité de s'assurer qu'elle soit saine et accessible à tous.

L'accès aux aliments est traité actuellement comme l'accès à une marchandise semblable une autre, au lieu d'être considéré comme un droit fondamental. Cette conception marchande permet d'améliorer la productivité et une certaine accessibilité (en termes quantitatifs), mais génère des impacts environnementaux et sociaux désastreux. Considérer les aliments comme toute autre produit de consommation entraîne, notamment, une hyperspécialisation, une intensification et une concentration de la production et, en contrepartie, une diminution du nombre de fermes. La libéralisation des marchés met en compétition entre eux les fermes, les régions et les pays. La concentration de la production entraîne, pour sa part, un accroissement des distances parcourues pour le transport des produits et externalise les impacts environnementaux qui en résultent.

De plus, dans un tel contexte de mondialisation, l'émergence avec une plus grande acuité de problèmes majeurs de santé liés à notre alimentation nous place, ici et ailleurs, face à un **défi alimentaire** majeur. Cela est d'autant plus vrai que nos choix alimentaires ont une répercussion non seulement sur notre santé, mais également sur les animaux, les végétaux et l'équilibre environnemental planétaire.

En réponse aux nombreux questionnements que soulève cette situation - quant aux capacités des individus, des collectivités et des États de répondre en toute dignité à leurs besoins

alimentaires, voire d'assurer leur survie - le concept de **sécurité alimentaire** est souvent avancé. Pourtant, tant sur le plan national qu'international, ce concept ne permet pas, s'il est limité aux trois éléments que sont la productivité à la ferme, l'accès aux aliments et l'innocuité des aliments, de s'attaquer aux problèmes tels que ceux de la transgénèse, du commerce international et du dumping ou du bien-être des populations rurales. Pour parvenir à plus de respect de l'environnement et de solidarité humaine dans nos systèmes alimentaires, seule la **souveraineté alimentaire** peut venir au secours de la **sécurité alimentaire**.

Au-delà de l'aide alimentaire, des achats collectifs et des liens producteurs-consommateurs, il faut une véritable politique nationale agricole et alimentaire. Cette politique nationale devrait ainsi être inspirée par le principe de la souveraineté alimentaire, tant sur le plan de la production que de la mise en marché, de la distribution et de la consommation. La souveraineté alimentaire implique que l'on puisse faire le choix non seulement de ce que l'on mange, mais aussi de la manière dont on produit et dont on consomme. Elle doit se bâtir dans le respect de la culture locale. Cela implique de transformer en profondeur les orientations actuelles de l'agriculture. Originellement vouée à nourrir la famille et son milieu, elle est maintenant sous l'emprise de divers entrepreneurs et investisseurs qui, ayant un grand pouvoir d'influence auprès de l'Union des producteurs agricoles, détourne l'agriculture familiale vers une agriculture industrielle misant son avenir sur l'exportation.

La **souveraineté alimentaire** prend toute sa force dans le droit à l'information pour les citoyens-consommateurs afin qu'ils sachent ce qu'ils mangent, comment cette nourriture est produite et vers qui sont dirigées les subventions gouvernementales fournies à même les impôts et taxes qu'ils paient. Elle passe même, selon plusieurs, par la redécouverte de leurs capacités culinaires, dans une ère de «prêt-à-manger» et de barres énergétiques. La **souveraineté alimentaire** doit aussi permettre l'autonomie des fermes qui passe par le droit de produire autrement, la liberté d'association et le droit de mise en marché libre.

Les ateliers du samedi nous ont amenés à approfondir diverses thématiques présentées dans les sections suivantes

2.2 Un réseau alternatif de production, distribution et consommation

Cet atelier a regroupé un grand nombre de producteurs agricoles, de consommateurs et de personnes ressource du milieu de la consommation, de représentants de réseaux de distribution, de groupes d'achat et d'organismes sociaux impliqués dans le domaine alimentaire.

Les participants ont tout d'abord partagé les défis auxquels ils font face. Des producteurs voient l'existence de leur ferme menacée par l'augmentation des coûts de production et la concurrence à outrance dans le contexte de la mondialisation, la pénurie de main-d'œuvre, le peu de soutien de l'État aux fermes familiales, diversifiées et biologiques ainsi que par les changements climatiques. Des consommateurs vivent beaucoup d'insécurité et veulent reprendre le contrôle sur ce qu'ils consomment pour se nourrir. Ils manquent d'information, ont difficilement accès aux produits locaux et, pour les plus démunis, manquent d'argent pour s'offrir des produits du terroir.

Producteurs et consommateurs ont en commun de percevoir les réseaux traditionnels de distribution comme très coûteux et ne tenant pas suffisamment compte du mode de production, de la provenance et de la qualité nutritive des aliments. Ils voient également le soutien gouvernemental à la production et à la mise en marché comme un encouragement avant tout à la conquête de marchés et à une vision des aliments comme une marchandise plutôt que comme un besoin. L'action politique auprès de l'État leur semble vitale pour faire changer cette façon de voir l'alimentation.

Pour ce qui est de leur action au quotidien, les participants désirent poursuivre le réseautage, continuer à développer des liens directs entre producteurs et consommateurs (projets d'agriculture soutenue par la communauté, marchés publics dans les cours d'école, achats collectifs, projets «Bonne boîte, bonne bouffe» avec Moisson Montréal, lien via un site Internet comme chez les AmiEs de la terre de l'Estrie, etc.).

Étant donné les limites financières de plusieurs producteurs et consommateurs, un soutien économique de l'État est absolument nécessaire pour permettre aux uns de continuer à produire des aliments de qualité et aux autres de pouvoir se procurer et consommer ces aliments locaux et bons pour la santé à un coût abordable.

2.3 Agriculture, alimentation, environnement et santé

L'atelier a débuté par une présentation d'**Anne-Marie Roy**, diététiste, nutritionniste et écologiste, auteure du livre «Végétarien mais pas légume». Mme Roy a parlé de la nécessité d'une alimentation respectueuse et responsable qui minimise la souffrance des humains, des animaux et de la planète et entraîne une meilleure santé. Mme Roy a vanté les mérites d'une alimentation biologique et végétarienne pour l'amélioration de la santé humaine et le respect de l'environnement.

La présentation de Mme Roy a été suivie de celle du **Dr Shiv Chopra**, microbiologiste et spécialistes des effets agrotoxiques, ancien membre de la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada et collaborateur de l'OMS. M. Chopra nous a entretenu, d'une

part, des dangers de substances toxiques utilisées dans l'alimentation du bétail destiné à la consommation humaine, particulièrement pour les enfants et les femmes et, d'autre part, du droit du public à la sécurité alimentaire donc, minimalement, du droit à l'information.

M. Chopra a parlé de substances agrotoxiques dans le cas des hormones de croissance et des antibiotiques administrés au bétail. Plusieurs de ces substances sont interdites en Europe mais permises en Amérique du Nord. Elles entraînent, selon lui, des problèmes sanitaires comme le cancer et des désordres du système reproducteur chez les espèces vivantes, y compris les humains. Il nous a également entretenus des organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi que de l'intégration de substances animales dans l'alimentation du bétail. Il a donné l'exemple des farines carnées ajoutées jusque récemment dans la nourriture des bovins en Amérique du Nord et en Europe et qui est à l'origine de la maladie de la vache folle. M. Chopra conclut en souhaitant que le Québec soit un messager dans le monde en ce qui concerne le concept de souveraineté alimentaire qui inclut la pureté des aliments qui doivent être produits sans hormones, sans pesticides, sans antibiotiques ou OGM.

Eric Darier, responsable de la campagne contre les OGM chez Greenpeace, a mis le public en garde devant l'absence de rigueur du processus d'évaluation des risques sur la santé ou sur l'environnement de la culture des OGM au Canada. L'évaluation est souvent réalisée par les entreprises mêmes qui développent et commercialisent les OGM. Pourtant, le Groupe d'experts de la Société royale du Canada recommandait clairement en 2001 que l'approbation de la production de nouveaux OGM soit soumise à une évaluation scientifique rigoureuse et indépendante. Pour « démontrer » l'aspect sécuritaire de leurs produits, les lobbys pro-OGM ont servi l'argument « personne n'est mort d'avoir mangé des OGM » qui avait déjà été utilisé par le passé pour le tabac et certains produits chimiques maintenant reconnus toxiques... Selon M. Darier, même les arguments des agences gouvernementales en faveur de l'aspect sécuritaire des OGM sont motivés par des raisons politiques et non scientifiques.

Une telle situation donne lieu à des faits inquiétants tels que l'approbation, en 2003, d'un maïs de Monsanto sur la base d'allégations d'innocuité émises par l'entreprise. Pourtant, une analyse réalisée par Monsanto – que cette dernière a été forcée de rendre publique en 2005 – montrait des anomalies importantes chez des rats nourris avec ce maïs. Cela démontre que le concept d'« équivalence substantielle » (selon lequel, en matière de risques sanitaires et environnementaux, un OGM est équivalent à un non-OGM si aucune différence superficielle n'est observée) en tant que seuil de décision n'est pas approprié et qu'une véritable analyse des risques est nécessaire. M. Darier a aussi parlé de la législation déficiente qui a généré la contamination de riz conventionnel par un riz de la compagnie Bayer CropScience, qui n'avait obtenu d'approbation que pour des essais en champ au moment de la contamination (il a depuis été autorisé aux Etats-Unis). Il y a contamination par ce riz dans 19 pays mais, apparemment, pas au Canada! Cela s'explique selon M. Darier, d'une part, du fait que

l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) s'appuie sur l'« autoréglementation » des compagnies productrices et, d'autre part, sur l'application d'un seuil de détection des OGM deux ou trois fois plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. « Tout est donc fait pour ne rien découvrir », a conclu l'écologiste, chef de la campagne pour un étiquetage obligatoire des OGM chez Greenpeace Canada, section Québec.

2.4 Souveraineté alimentaire et libéralisation des marchés

L'atelier a débuté par la présentation de **Maxime Laplante**, président de l'Union paysanne. Ce dernier a d'abord parlé des revendications, au niveau international, pour ouvrir les frontières dans le secteur agricole. Au Québec, il y a encore un certain contrôle, notamment avec notre gestion de l'offre basée sur les plans conjoints. Toutefois, le contexte de l'agriculture industrielle, de la poussée technologique et de la mondialisation exerce tout de même des pressions énormes sur les fermes familiales qui continuent de disparaître au Québec et sur le revenu des agriculteurs qui baisse constamment. Selon Maxime Laplante, le système de quotas en vigueur dans plusieurs secteurs permet une certaine stabilité des prix à la consommation mais les conséquences sont lourdes sur la diversité et sur la qualité des produits offerts et sur la liberté de mise en marché des producteurs. La création d'un organe de gestion des quotas par les producteurs, et de quotas différenciés pour les secteurs industriels et la production à petite échelle, serait, croit-il, une voie à explorer.

Mamadou Goïta, du Mali, nous a entretenus des impacts de l'ouverture des marchés pour les pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a d'abord parlé des effets de l'implantation des programmes de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international en Afrique. Les pays de l'Afrique de l'Ouest se sont vus dans l'obligation de couper leurs programmes de soutien à l'agriculture paysanne et de privatiser la recherche agricole. Ils ont aussi subi de fortes pressions de la part de l'Union européenne et des États-Unis pour baisser leurs tarifs et ouvrir encore plus leurs marchés.

La surproduction et les subventions à l'exportation déterminant les prix sur les marchés mondiaux, les producteurs africains peuvent difficilement suivre les baisses de prix. Les productions locales ne peuvent plus concurrencer les produits importés à très bas prix et de mauvaise qualité. L'ouverture des marchés est en train de tuer la production locale malienne et ouest-africaine.

Les solutions, selon Mamadou Goïta, passent par l'affirmation de la souveraineté alimentaire qui, grâce aux efforts du mouvement paysan malien, fait déjà partie de la Loi agricole malienne; la création de mouvements sociaux forts et l'engagement citoyen; le développement

des liens directs producteurs-consommateurs ainsi que la consolidation des échanges entre les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Il est ressorti de la discussion le constat d'un changement des habitudes alimentaires en Afrique urbaine au profit de la consommation de viande importée et d'aliments en conserve, au détriment des aliments traditionnels. Plusieurs participants ont déploré, tant au Québec qu'en Afrique, la perte de pouvoir des paysans, des collectivités et même des États au profit de politiques d'exportation vers un marché sur lequel ils n'ont aucun contrôle. On s'est même demandé si toute exportation – sauf dans les cas de produits qui n'existent pas dans le pays importateur – ne relève pas du dumping.

2.5 Projets novateurs d'accès à la terre et fiducies foncières

L'atelier a débuté par la présentation de **François Rancourt** de la coopérative la Clé-deschamps de Saint-Camille. La coopérative a été mise sur pied pour contrer le déclin démographique et une perte de diversité dans les activités agricoles du milieu. La coopérative a pour but de favoriser la diversification, la transformation sur place et la mise en marché de produits. Elle vise également à accueillir de nouveaux résidants dans la communauté ainsi qu'à stimuler le développement de l'agriculture biologique. Trois projets sont actuellement en cours dans les domaines de la production maraîchère, de l'agro-foresterie et de l'abattage des petits animaux.

Hubert Lavallée a ensuite entretenu les participant-e-s du projet de fiducie foncière Protec-Terre de la Ferme Cadet-Roussel à Mont-Saint-Grégoire. Le projet permet le transfert et la pérennité de la ferme biologique et biodynamique, première ferme à participer au programme Agriculture Soutenue par la Communauté. La ferme est incorporée comme OBNL depuis 1999 et poursuit des visées sociales, écologiques, éducatives, scientifiques et philanthropiques. La ferme est transférée par les propriétaires actuels à une nouvelle génération par la mise sur pied d'une fiducie qui soustraira la terre à la spéculation et permettra à une relève de s'établir sans avoir recours à un endettement qui devient, pour plusieurs producteurs, une véritable camisole de force. Ces jeunes pourront vivre de leur travail et même accumuler un fonds de pension.

Yvon Sylvain de la Ferme de l'énergie a parlé de son projet qui consiste à dénicher des terres disponibles et ensuite à les inclure dans un projet d'enseignement du jardinage, via les écoles. Ce projet vise à rassembler autant des ruraux que des citadins et encourage la formation de groupes de production. Les participants sont invités à pratiquer le covoiturage, à mettre en commun des outils de travail et à participer à la transformation des aliments au cours de séances de cuisines collectives. À ce jour, des terres agricoles ont été trouvées, mais il est plus

difficile de recruter des citoyens intéressés à les cultiver. Selon M. Sylvain, il est plus rentable de cultiver les terres agricoles abandonnées que de tenter de les reboiser. Il y a des expériences intéressantes en cours actuellement en France et au Mali qui vont dans le même sens.

Nicole Fafard et Paul Casavant de TerraVie ont présenté leur projet d'éco-village sur des terres protégées à perpétuité à Montcalm, dans les Laurentides. Ils ont mis sur pied un OBNL et un fonds foncier communautaire incluant une zone protégée et un projet de développement domiciliaire pour de l'éco-construction. Il y a également un projet de centre éducatif et un volet agricole en permaculture. Venus de l'extérieur de la région, Mme Fafard et M. Casavant ont développé une collaboration avec le milieu et contribuent à la revitalisation de la région de la Rivière Rouge.

Les échanges avec les participant-e-s ont mis en lumière les difficultés d'accès à la terre au Québec, difficultés liées au zonage, à la législation sur la protection du territoire agricole et à la distribution des terres.

Les participant-e-s à cet atelier recommandent :

- que plus d'écoute et de soutien soient donnés par le gouvernement du Québec aux projets innovateurs;

qu'une réforme de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* soit entamée pour rendre possible la construction d'habitations dans le cadre de tels projets selon le concept de la «zone indigo», soit un zonage adapté aux activités d'un écovillage (habitation, agriculture, préservation et régénération de l'environnement).

La matinée du samedi matin s'est terminée par la tenue de deux conférences sur les thèmes suivants : Femmes et souveraineté alimentaire et Biodiversité, privatisation des semences et OGM.

2.6 Femmes et souveraineté alimentaire

Assétou Samaké, de l'Institut de recherche et de promotion des alternatives en développement (IRPAD) au Mali, nous a ramenés à l'essentiel, soit l'alimentation comme élément de l'histoire, savoir culturel et spirituel et élément du patrimoine, transmis par les femmes. En Afrique, les hommes sont responsables de l'approvisionnement et les femmes « du choix de ce que l'on mange, à sa convenance », d'où le principe de la souveraineté alimentaire. Dans le cas de l'Afrique, il y a un lien direct entre la diversité biologique, la diversité culturelle. Il faut donc protéger le patrimoine génétique et la biodiversité de l'Afrique. La question du contrôle sur les semences est fort préoccupante. Assétou Samaké suggère de valoriser l'alimentation locale.

Véronique Côté de l'Union paysanne, qui a assisté au Forum mondial sur la souveraineté alimentaire tenu au Mali en février 2007, a parlé du rôle central des femmes, partout dans le monde, dans la conservation de la biodiversité, dans la culture maraîchère et les petits élevages, dans le transfert du savoir traditionnel ainsi que dans le maintien de la vie sociale à la maison et l'implication dans la communauté. Elle constate les problèmes de relève, du manque de temps, de la concurrence à outrance, de la difficulté d'accéder au financement et de l'absence des femmes dans les lieux de pouvoir. Comme pistes de solution, Véronique Côté suggère de réviser les politiques agricoles du Canada et du Québec qui marginalisent les femmes, la promotion par l'industrie du « panier le moins cher » offert aux consommateurs et les subventions qui masquent le véritable coût et l'impact sur l'environnement des pratiques agricoles et agroalimentaires actuelles. Madame Côté croit qu'il faut également réécrire les accords de libre-échange présentant l'alimentation comme une marchandise et interdire le dumping alimentaire qui déstructure l'agriculture dans les pays où il est pratiqué. « Il faut exiger une nourriture de qualité, reconnaître le rôle des femmes dans l'agriculture et faire de la souveraineté alimentaire un droit inaliénable », a-t-elle conclu.

Anne Catherine Kennedy de Développement et Paix a présenté le mouvement des femmes paysannes du Brésil comme un modèle d'action en faveur de la souveraineté alimentaire. Faisant face à des problèmes graves de malnutrition et se voyant dépossédées des terres qu'elles auraient pu cultiver dans l'intérêt de la communauté, ces femmes ont initié, au nom de la souveraineté alimentaire et du droit – voire du devoir – de nourrir leur famille, un mouvement de mobilisation et se sont opposées à une multinationale étrangère. Cette dernière pratique une monoculture d'eucalyptus qui épuise la terre et contamine les sources d'eau par l'épandage intensif de pesticides.

« Il faut dénoncer le système agro-alimentaire industriel et patriarcal qui ne respecte pas les besoins des femmes et de leurs enfants », a dit Madame Kennedy. Elle constate que l'État brésilien soutient la plantation industrielle de canne à sucre afin de produire de l'éthanol pour les voitures du Nord, plutôt que de permettre à la population locale de se nourrir.

2.7 Biodiversité, privatisation des semences et OGM

Ibrahim Ouédraogo, agronome à l'Institut Africain pour le Développement Économique et Social - Centre Africain de Formation (INADES-Formation) en Côte-d'Ivoire, a raconté comment les multinationales se sont approprié les savoirs et le patrimoine végétal des communautés paysannes en Afrique de l'Ouest. Il croit important de réhabiliter le droit des collectivités à la terre et à la biodiversité qui s'y trouve. « La conservation et l'échange de semences entre paysans, traditions millénaires en Afrique, sont menacés par la venue des OGM. Il faut obtenir un moratoire sur les OGM et faire cesser les pressions, venant surtout de

la part de USAID, sur les pays ouest-africains pour qu'ils acceptent de cultiver le coton BT », a réclamé M. Ouédraogo. L'agronome constate que la nature extrêmement complexe de la transgenèse rend sa compréhension inaccessible aux paysans africains qui ont l'impression que les OGM sont similaires aux engrais. Ces petits producteurs associent ces nouvelles semences à un accroissement de leur production, sans calculer les risques générés par les modifications génétiques sur toute la chaîne alimentaire. L'INADES-formation fait un travail d'information et d'éducation sur le sujet, notamment par des émissions de radio et des débats télévisés.

Brewster Kneen a dénoncé la privatisation des semences au Canada qui entraîne, à son avis, par le fait même, le contrôle sur ces mêmes semences. Les tentatives de privatiser le vivant, phénomène ne datant que d'une vingtaine d'années, prennent actuellement la forme de demandes de brevetage. « L'idée est de rendre impossible la production annuelle, par les agriculteurs, de leurs propres semences et, ainsi, de contrôler toute la base de l'agriculture », a déploré Brewster Kneen.

Par ailleurs, comme les graines voyagent par la pollinisation, la transgenèse devient hors de contrôle. L'enjeu, en termes de biodiversité, devient alors capital. Dans le contexte canadien, les OGM profitent d'un manque de précision de la législation agricole actuelle, qui n'a pas été modernisée pour en encadrer l'usage, le régime de droit et d'usage. Monsieur Kneen insiste pour que le gouvernement du Canada adopte rapidement des changements majeurs à la réglementation de manière à empêcher la privatisation des semences.

Il est ressorti de la discussion que la question des OGM est un enjeu mondial et qu'une résistance collective au niveau international peut venir à bout de l'emprise grandissante des multinationales sur les semences.

3 RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LES PARTICIPANTS

- 1. Que l'État québécois élabore une véritable politique nationale agricole et alimentaire. Cette politique nationale devrait s'appuyer sur le principe de la souveraineté alimentaire, tant sur les plans de la production, de la transformation, et de la mise en marché que de la consommation.
- 2. Que l'État québécois rende accessible, par des mesures visant une plus grande justice sociale et un soutien financier aux producteurs agricoles, une alimentation saine et de qualité à tou(te)s les Québécois(e)s.
- 3. Que l'État québécois reconnaisse l'autonomie des fermes, soit le droit de produire, le droit d'association, de mise en marché et le droit à la différence (taille de la ferme, activité à temps partiel, vente directe, etc.).
- 4. Que l'État québécois encourage financièrement une agriculture familiale, respectueuse de l'environnement et tout particulièrement les fermes qui optent pour l'agriculture biologique.
- 5. Que l'État québécois intervienne financièrement pour soutenir la production locale et paysanne, le développement de liens directs entre producteurs et consommateurs ainsi que l'achat collectif, notamment pour les familles les plus démunies.
- 6. Que l'État québécois reconnaisse le droit du public à l'information et fasse en sorte que les citoyens-consommateurs sachent ce qu'ils mangent, la manière dont leurs aliments sont produits ainsi que leurs coûts réels incluant les coûts sociaux et environnementaux et qu'il dévoile la manière dont les subventions publiques sont distribuées.
- 7. Que l'État québécois rende obligatoire dans les plus brefs délais l'étiquetage des produits contenant des OGM.
- 8. Que l'État québécois interdise sur son territoire le brevetage des semences et intervienne sur la scène internationale à ce sujet.
- 9. Que l'État québécois encourage la relève agricole, l'occupation du territoire et les projets innovateurs. Que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* du Québec et la réglementation concernant le zonage soient assouplies pour permettre le morcellement de terres et la construction d'habitations destinées aux nouveaux venus voulant se consacrer à l'agriculture ou à la transformation des aliments à petite échelle ou à d'autres activités compatibles avec la préservation du milieu rural (voir concept de zone indigo). Il apparaît essentiel que cette révision de

la LPTAQ soit faite avec rigueur pour éviter qu'elle ne devienne une source de déstructuration communautaire par un développement immobilier irrationnel autour des grands centres urbains.

10. Que les nations, y compris la nation québécoise, reconnaissent l'apport considérable des femmes dans les domaines de l'agriculture et l'alimentation.

ANNEXE 1: LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE 2: PROGRAMME DU COLLOQUE